

Séance du lundi 28 janvier 2008

DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER

D -20080041

Attribution d'aides en faveur des associations d'anciens combattants. Subvention. Adoption. Autorisation. BP 2008.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations d'anciens combattants, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles, notamment par l'attribution de subventions.

A cet effet, je vous propose de l'attribution d'une somme de 16 100 euros, à répartir de la manière suivante :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANTS</u> <u>(EN EUROS)</u>
<u>ASSOCIATION DES ANCIENS FRANÇAIS LIBRES DE LA GIRONDE</u>	<u>200</u>
<u>AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD-OUEST</u>	<u>300</u>
<u>MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR DECORES AU PERIL DE LEUR VIE</u>	<u>400</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS PARACHUTISTES DU 11EME CHOC BAGHEERA</u>	<u>600</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS</u>	<u>300</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE REGION AQUITAINE</u>	<u>250</u>
<u>ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE</u>	<u>400</u>
<u>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ŒUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE</u>	<u>150</u>
<u>COMITE D'ENTENTE DES ORGANISATIONS D'ACGV DE BORDEAUX CAUDERAN</u>	<u>400</u>
<u>LE SOUVENIR FRANÇAIS : COMITE MARECHAL FOCH</u>	<u>100</u>
<u>FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'AC DU FRONT DU MEDOC ET DE LA BRIGADE CARNOT</u>	<u>200</u>
<u>FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE</u>	<u>200</u>
<u>FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES FORCES FRANÇAISES EN</u>	<u>200</u>

Séance du lundi 28 janvier 2008

<u>ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE SECTION GIRONDE</u>	
<u>FNAME : FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES</u>	<u>200</u>
<u>FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES ASSOCIATION DEPARTEMENTALE</u>	<u>500</u>
<u>FEDERATION REGIONALE DU SUD OUEST DES CAMARADES DE COMBAT</u>	<u>400</u>
<u>GROUPEMENT DE BORDEAUX DES ANCIENS COMBATTANTS PORTE-DRAPEAUX VOLONTAIRES RM DEFENSE ATLANTIQUE</u>	<u>1 500</u>
<u>RHIN ET DANUBE ANCIENS DE LA PREMIERE ARMEE FRANÇAISE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</u>	<u>200</u>
<u>SIDI BRAHIM DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST</u>	<u>200</u>
<u>SOCIETE NATIONALE « LES MEDAILLES MILITAIRES » 12EME SECTION DE BORDEAUX</u>	<u>300</u>
<u>UDSOR : UNION DEPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DE LA GIRONDE</u>	<u>300</u>
<u>UDAC : UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA GIRONDE</u>	<u>7 000</u>
<u>UNION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE</u>	<u>400</u>
<u>UNION NATIONALE DES AC D'INDOCHINE DES THEATRES EXTERIEURS D'AFRIQUE DU NORD ET TOUTES GENERATIONS DU FEU</u>	<u>300</u>
<u>UNC GIRONDE SECTION CAUDERAN LE BOUSCAT</u>	<u>400</u>
<u>UNC GIRONDE SECTION BORDEAUX CENTRE</u>	<u>600</u>
<u>UNC GIRONDE SECTION RIVE DROITE</u>	<u>300</u>
<u>ASSOCIATION FRANKTON SOUVENIR</u>	<u>200</u>
<u>TOTAL</u>	<u>16 100</u>

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2008 – Art. 6574 – fonction BX 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

MME PARCELIER. -

Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations d'anciens combattants qui sont suivies plus particulièrement par Patrick SIMON. Donc si vous avez des questions il est là.

M. LE MAIRE. -

M. SIMON, rien à rajouter ?

Pas de questions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE